

Zeitschrift:	Comptes de l'année ... / Chemins de fer fédéraux
Herausgeber:	Chemins de fer fédéraux suisses
Band:	- (1908)
Artikel:	Arrêté fédéral portant approbation du rapport des chemins de fer fédéraux sur la gestion et les comptes de l'année 1908
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-676243

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Arrêté fédéral
portant approbation
du rapport des chemins de fer fédéraux sur la
gestion et les comptes de l'année 1908.

**L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
de la
CONFÉDÉRATION SUISSE,**

Vu le rapport de la direction des chemins de fer fédéraux sur la gestion et les comptes de l'année 1908, du 7 avril 1909, avec ses annexes;

Vu le rapport et la proposition du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux, du 29 avril 1909;

Vu le message du Conseil fédéral du 14 mai 1909,

arrête:

1^o Les comptes de 1908 et le bilan au 31 décembre 1908 de l'administration des chemins de fer fédéraux sont approuvés.

2^o Le solde passif de fr. 2,854,074.40 du compte de profits et pertes pour 1908 sera porté à compte nouveau et il y sera ajouté le montant des indemnités pour renchérissement de la vie allouées au personnel pour 1908 (2,540,000 francs en chiffres ronds).

3^o La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux en 1908 est approuvée.